

Arrêté n° 802/2020

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU la demande formulée par la société de production France TV Studio / France Télévisions 1090, Avenue des Bigos 34740 VENDARGUES pour l'autorisation de tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, dans le gymnase municipal, le mardi 15 décembre 2020.

A R R E T E

Article 1 La société de production France TV Studio / France Télévisions est autorisée à effectuer le tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, consistant en une scène de dialogues à l'intérieur du gymnase municipal, **le mardi 15 décembre 2020 de 7 h 00 à 19 h 00.**

Le tournage ayant lieu en intérieur, il n'y aura aucun impact sur la circulation, mais uniquement sur le stationnement ; **des emplacements seront réservés sur le parking du Gymnase, selon le plan ci-joint**, pour les véhicules techniques, les véhicules personnels de l'équipe de tournage, ainsi que la cantine

Article 2 La société de production sera chargée de mettre en place (ou de faire mettre en place) les panneaux de signalisation réglementaires, et d'informer les riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Responsables des entreprises de transport en commun

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.



Plan d'implantation

